



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

**OBJET : 05-1 - DCM N°05-1 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - REALISATION ATLAS BIODIVERSITE - CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (CEN PACA) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :  
**120/23**

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet,  
Le 24/01/2023  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 24/01/23  
  
Le Maire certifie du caractère exécutoire de cet acte

Vu  
La Secrétaire de Séance,  
  
Alexia MISSANA

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2023

Le lundi 23 janvier 2023 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 17/01/2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul-Séverin SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU, M. Daniel FOTI, M. Michel GIRAUDET.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexia MISSANA,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,  
Mme Fanny HARTNAGEL-ROPITEAU à Mme Beatrix GIRARD,  
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN,  
Mme Aline ABRAVANEL à M. Michel GIRAUDET

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune, consciente de sa richesse environnementale et biologique, a souhaité s'inscrire dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (« ABC ») ciblé en répondant à l'appel à Projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le Conseil municipal, dans sa séance du 7 juillet 2022, a donc autorisé le dépôt du dossier de candidature à l'OFB ; lequel dossier a été retenu et a obtenu un financement de 80 % du coût éligible soit un montant de 30 820 €.

Les « ABC » concourent à l'acquisition et à la diffusion de nouvelles connaissances naturalistes permettant d'établir une cartographie des enjeux de biodiversité afin d'en tirer des enseignements pour l'action.

Plusieurs aspects ont motivé la candidature de la Commune à la réalisation d'un « ABC », au titre desquels nous retrouvons principalement :

- la connaissance scientifique du patrimoine naturel faunistique et floristique de la Commune ;
- la mise en place de bonnes pratiques de gestion sur les espaces publics ;
- l'information et la diffusion de ces éléments auprès du grand public associé et investi.

Plus particulièrement, les objectifs spécifiques poursuivis par la Commune sont :

- préserver et renforcer la biodiversité en ville à travers l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques et de lignes directrices concernant la gestion des espaces boisés (Semboules, Pimeau, Trois Moulins) des Parcs et Jardins en ville (Parc Exflora, Jardin de la Pinède, jardin Pauline, projets en cours) des ripisylves (Brague, Madé, Bouillide) et des espaces publics urbains existants et à venir ;
- concilier les impératifs de sécurité et de biodiversité à travers des expérimentations permettant des solutions alternatives à celles impactant trop fortement la biodiversité (éclairage nocturne, restauration des berges des vallons, ouvrages de protection contre la mer) notamment par l'emploi de solutions basées sur la nature ;
- favoriser la résilience de la biodiversité face au changement climatique ;
- limiter les impacts et agressions dus à la sur-fréquentation et l'aménagement des espaces publics notamment ceux constituant le cordon littoral.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) est une association régionale de protection de la nature créée en 1975 et agréée au titre de la protection de la nature par l'Etat et la Région Sud.

Très impliqué dans la démarche « ABC » promue par l'OFB, le CEN PACA a participé à 11 démarches d'Atlas de Biodiversité Communale en région. Le CEN PACA dispose en outre d'une bonne connaissance de notre territoire communal, étant déjà intervenu dans l'élaboration des inventaires terrestres Natura 2000 et gérant, en copropriété avec la Commune, la prairie humide de la Brague.

Le CEN PACA a pour mission d'élaborer l'« ABC » d'Antibes Juan-les-Pins avec la mobilisation d'experts et de scientifiques issus de leur réseau de naturalistes. En effet, fort de 45 salariés en région, l'établissement dispose à la fois de naturalistes généralistes et de spécialistes des groupes proposés (flore et habitats, entomologie, herpétologie, ornithologie et mammalogie).

La population antiboise, au travers des associations, conseils de quartier, Conseil de Développement ou particuliers intéressés, sera directement associée à tous les stades d'élaboration de l'ABC, que ce soit au niveau technique (localisation des sites, inventaires, suivis) ou stratégique au sein du comité de pilotage qui sera créé.

Une information régulière de l'avancement du programme sera délivrée, dans une communication ciblée, afin de permettre aux différents publics de s'appropriier la démarche et d'inscrire leur participation dans le temps.

La convention de coopération présentée fixe les droits et obligations des deux parties ainsi que les termes applicables à la réalisation de ce véritable partenariat biologique.

Le coût total de l'opération est estimé à 47 225 € TTC. Le coût de la mission du CEN PACA est estimé à 32 485 €.

Au titre de ce partenariat, le CEN PACA participe à hauteur de 2 800 €. La Commune devra verser une soulte d'un montant de 29 685 € au CEN PACA selon les modalités visées à l'article 4 de la convention annexée.

**OUÏ CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA), ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée ;

- **DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2023.

Accusé réception Sous-préfecture : 24/01/23  
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20230123-755492-DE-1-1

Durée de publication : du 24/01/23 au 24/03/23

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI